N°268
Juillet
2020

Inf'Eaux 22

Bulletin mensuel d'information
du Département des Côtes d'Armor
sur la situation de la ressource en eau

Le courage de la goutte d'eau, c'est qu'elle ose tomber dans le désert.
Lao She, écrivain chinois (1899 - 1966)

Toutes les données de qualité d'eau issues du réseau départemental sont consultables sur **https://datarmor.cotesdarmor.fr/**

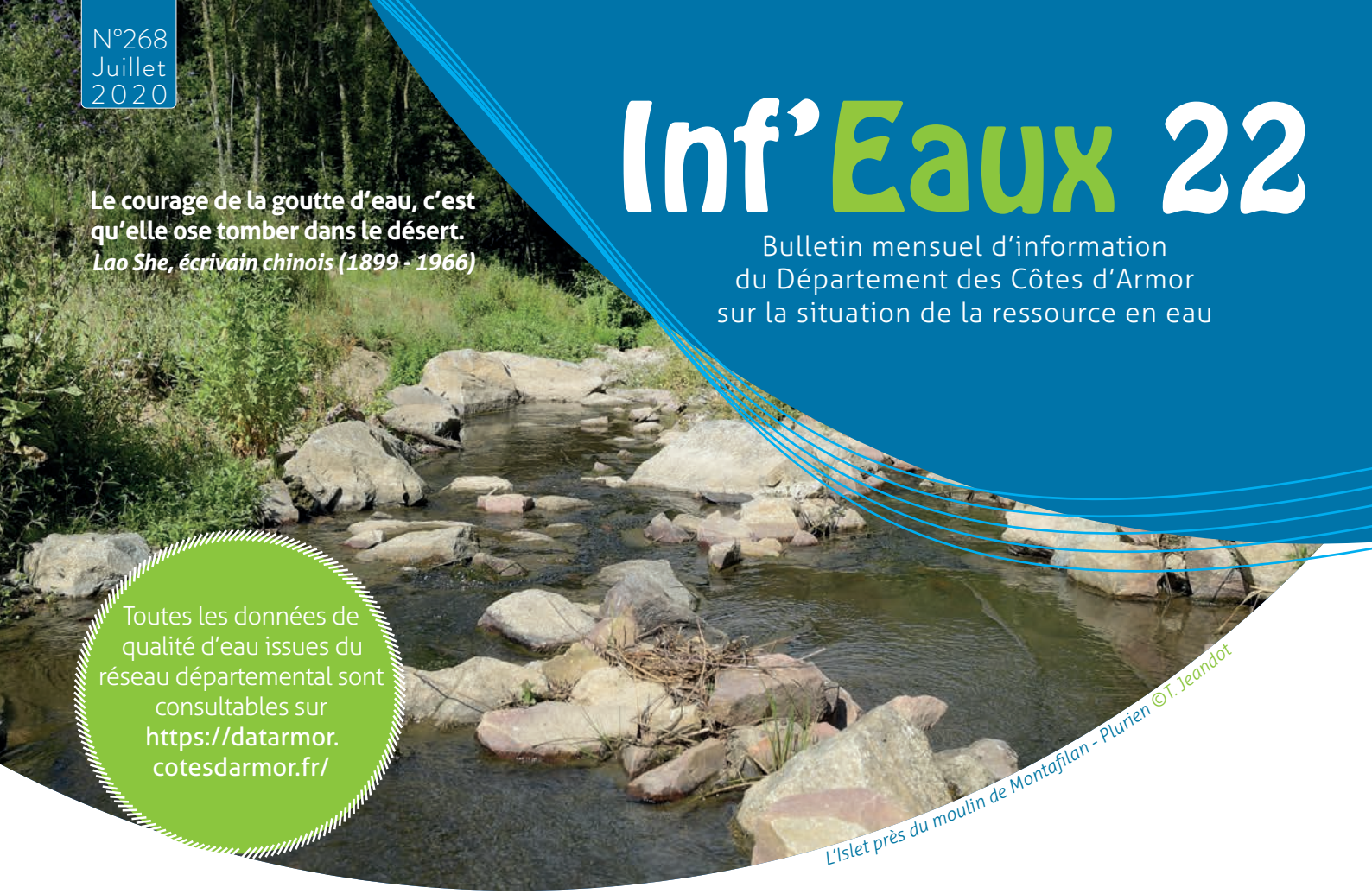

L'Islet près du moulin de Montafilan - Plurien ©T. Jeandot

Info et agendas

Les Matinales de l'Eau

Le monde de l'eau vous intéresse ?

Réservez votre participation trimestrielle pour une matinée organisée autour de 6 ateliers-débats, les thèmes:

- En octobre 2020, les objets connectés
- En février 2021, les eaux pluviales

https://www.monreseaudeau.fr/

Juin en résumé

- Les rivières revigorées par les pluies de la première quinzaine
- Des désherbants agricoles décelés ainsi que des substances anciennes, l'atrazine et le lindane, depuis longtemps interdits. Ils sont occasionnellement retrouvés du fait très probable de leur extrême résistance dans l'environnement.
- 75% des communes bretonnes adhèrent à la réduction/suppression des pesticides : label Zéro Phyto, Plan zéro pesticide, Terre saine, Communes sans pesticides.
- Zoom sur le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP), lauréat des Trophées de l'eau pour sa technique innovante 'MAXI COUV' de couvertures des sols limitant l'érosion et les fuites d'azote et de pesticides.

99e congrès ASTEE

14 au 16 septembre à Lyon

Le focus 2020 : Eau, Déchets et Santé

Les inscriptions sont ouvertes :

https://www.astee.org/evenements/99e-congres-lyon-14-au-16-septembre-2020/

Côtes d'Armor
le Département

Météo et précipitations
Débits des rivières

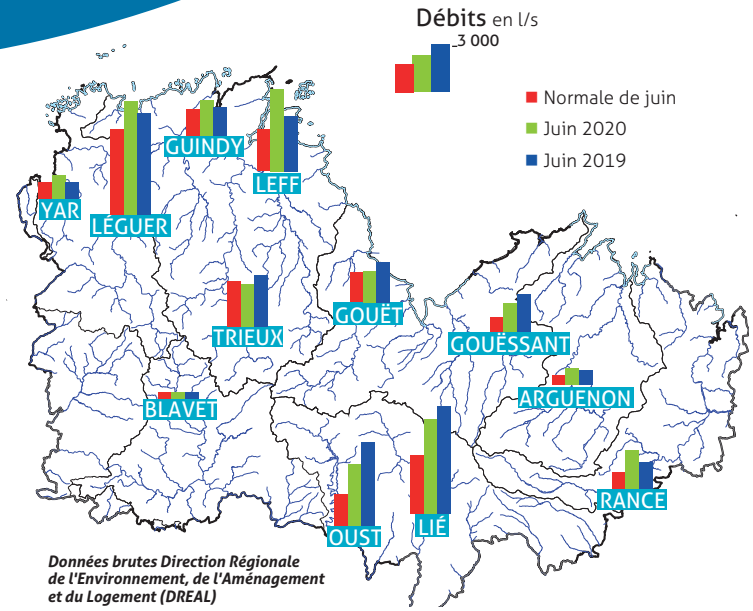

Données brutes Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Ces résultats nitrates sont disponibles sur
http:/www.hydrologie-bretagne.fr

Bilan des écoulements dans les rivières costarmoricaines
Tendance départementale sur l'année hydrologique 2019/2020

Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct..
+++	++	+	+				+				

- supérieurs aux normales
- inférieurs aux normales
- voisins des normales
- ++ significativement

Un début d'été pluvieux...

Juin est marqué par une première quinzaine pluvieuse comme le 3 juin où il est tombé jusqu'à 35 mm à Caulnes et les 11 et 12, respectivement 29 et 34 mm à Merdrignac.

Les cumuls sur le mois sont largement excédentaires, de près du double des normales sur les secteurs les moins arrosés (Rostrenen, Kerpert) voire du triple dans le Sud-Est à Caulnes.

Sous ce ciel chargé, le soleil a évidemment manqué et les températures se sont maintenues à des niveaux proches des normes de saison.

Pluviométrie de juin 2020

Pluie en mm	Rostrenen	La Roche Jaudy	Trémuson	Quintenic	Merdrignac
Du 1er au 10	31	27	24	21	38
Du 11 au 20	73	71	92	79	97
Du 21 au 30	9	11	5	6	9
Cumul mois en mm	**112**	**109**	**121**	**106**	**144**
Rapport à la normale	>> normales	>> normales	>> normales	>> normales	>> normales

...pour le plus grand bien des sols et des rivières

Absorbées en partie par une terre asséchée (mois de mai venteux, chaleur exceptionnelle), les cours d'eau n'ont bénéficié que tardivement des pluies du mois. Ce n'est qu'en seconde décade que les rivières ont réagi et donné lieu à deux pics, particulièrement importants sur les rivières de l'Est du département (Gouëssant, Arguenon, Rance). Les écoulements sont très vite redescendus au régime initial sous un temps redevenu sec en fin de mois.

Au bénéfice des précipitations de juin, les débits en baisse les 2 mois précédents sont à nouveau excédentaires par rapport aux moyennes interannuelles. Quelques rivières sont en situation moindre dans les secteurs du Blavet, du Gouët et du Trieux.

En comparaison des années précédentes, la situation est relativement proche de juin 2019 et inférieure à celle de juin 2018, de l'ordre de 30 %.

Les nitrates dans les rivières

Teneurs de juin 2020

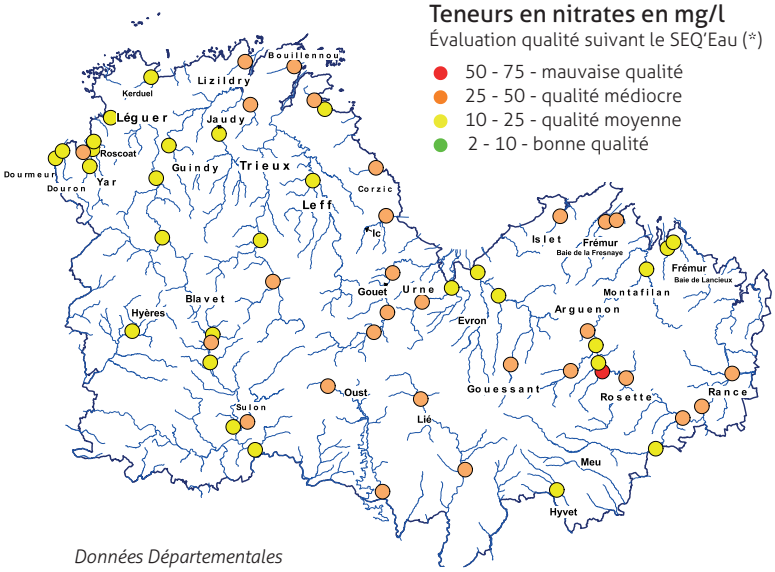

Données Départementales

(*) Seq'Eau: Système d'Évaluation de la qualité des cours d'eau utilisé préférentiellement à l'évaluation des masses d'eau selon la Directive Cadre Européenne (DCE).

Hausse des teneurs à l'Ouest

La teneur moyenne, égale à 28 mg/l, est assez stable depuis le mois de février. Le minimum et le maximum progressent légèrement, respectivement 13 et 57 mg/l.

Par rapport au mois précédent, sur un grand nombre de points, on observe une évolution inverse des concentrations. On peut citer par exemple, la Rosaie à Dolo qui a perdu 20 mg/l en mai et reprend 25 mg/l au mois de juin. Ces variations sont marquées au Nord Est du département en relation avec les écoulements excédentaires tandis qu'à l'Ouest, les valeurs sont plutôt en baisse.

Le nombre de points demeurant quasi identique dans chaque tranche, la valeur moyenne reste stable.

Nos résultats nitrates sont disponibles sur
appinfeaux.cotesdarmor.fr/nitrates

Les pesticides dans les rivières

Résultats de mai 2020

Détection du lindane et de l'atrazine, des molécules anciennes, très résistantes dans l'environnement.

Parmi les 28 substances retrouvées au total sur les 15 cours d'eau prélevés :

- l'atrazine, « vieille substance » interdite d'utilisation depuis 2003, est encore de façon fréquente présente dans les rivières. Très toxique, pour les organismes aquatiques, elle a été relevée dans l'Oust et le Corzic, par le fait probable de sa très haute rémanence dans l'environnement.
- Le lindane retrouvé dans l'Oust à Hémonstoir à un dosage relativement élevé de 0,01 µg/l. Utilisé abondamment jusqu'en 1998, année de son interdiction pour ses effets cancérigènes, cet insecticide connu pour sa rémanence de presque un siècle est détecté encore très occasionnellement dans les rivières, à des teneurs extrêmement faibles [2] cependant, rassurons-nous, L'hiver très pluvieux entraînant le lessivage des sols a probablement contribué à cette dernière analyse.
- 14 autres substances actives, utilisées en traitement phytosanitaires sur les cultures se retrouvent également dans les analyses de ce mois; On citera quelques-unes, les plus fréquemment rencontrées, toutes de nature herbicide.
  > le diméthamide, détecté dans 5 cours d'eau (dose max de 0,165 µg/l dans le Jaudy),
  > le glyphosate, analysé sur l'Islet et l'Hyvet (à 0,06 µg/l sur les 2 rivières)
  > le triclopyr, dans l'Arguenon et l'Islet (0,09 et 0,035 µg/l),
  > le fluoxypyr, dans le Leff et l'Oust (0,02 et 0,035 µg/l).

Teneurs de mai 2020 [1]

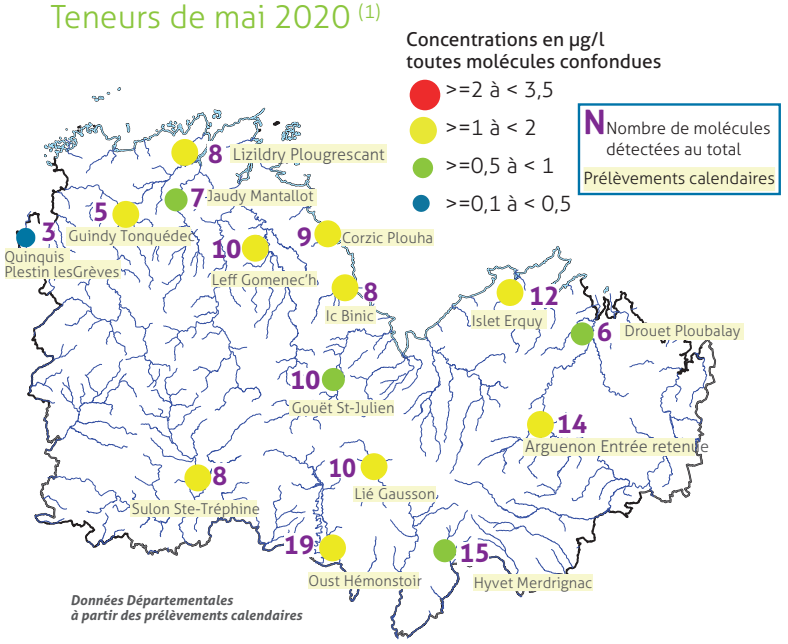

- 12 autres produits, formes dégradées de substances actives: l'Ampa, issu du glyphosate et possiblement de lessives dans 53 % des rivières ainsi que d'autres produits issus d'herbicides du maïs et du colza chroniquement décelés et très souvent cités dans les Inf'eaux22 précédents.
- L'Oust détient le plus grand nombre de molécules, 18 au total (dont 9 substances actives et 9 substances de dégradation dites « métabolites »). La concentration totale en pesticides de ce point est de 1,8 µg/l [3]

[1] Les résultats font référence à la campagne du mois de mai, ce décalage est lié au délai d'analyses par notre laboratoire d'analyses, le Labocea – Site de Ploufragan.
[2] En limite de la détection par les méthodes d'analyse (0,001 µg/l).
[3] Indiquons en référence aux valeurs citées que la valeur limite au-delà de laquelle une eau de rivière ne peut être potabilisée est de 5 000 µg/l.

Nos résultats pesticides sont disponibles sur ***appinfeaux.cotesdarmor.fr/pesticides***

Le label 'Zéro Phyto'

Dans le cadre de la protection de la biodiversité et de la santé des populations, les collectivités territoriales ont fait de la réduction des pesticides une priorité. Nombre d'entre elles se mobilisent depuis plusieurs années pour cet enjeu. Des dynamiques se sont développées : label Zéro Phyto, Plan zéro pesticide, Terre saine, Communes sans pesticides....

Le 'Zéro Phyto' une loi, un label, une charte ?

- 2017 : la **loi Labbé** interdit l'usage des produits phytosanitaires chimiques de synthèse sur les espaces ouverts au public (espaces verts, forêts, promenades mais ne s'applique pas aux cimetières ni aux terrains de sport).
- En Bretagne, le label zéro phyto est plus exigeant, il interdit tous les produits phytosanitaires de synthèse ainsi que ceux autorisés en agriculture biologique.
- Il existe des chartes locales pour réduire les pesticides (aspects techniques, mode de gestion, investissement de matériel adapté)
- Avec la nouvelle campagne **''les Côtes-d'Armor sont belles, jardinons au naturel''**, le Département en partenariat avec les porteurs de démarches de bassins versants, accompagnent autour du zéro phyto, l'embellissement des espaces publics des villes et villages, en privilégiant produits naturels, économies d'eau.. Le département et la région poursuivent le financement des actions.

Les Trophées 'Zéro Phyto' 2020

- Chaque année, le Conseil Régional de Bretagne remet le **Trophée 'Zéro Phyto'** aux collectivités ayant banni définitivement l'usage des pesticides chimiques.
- En 2020, 61 nouvelles communes bretonnes dont 12 dans les Côtes d'Armor ont décroché ce trophée, portant à 414 le total des communes garanties Zéro phyto depuis 2009 pour la Région Bretagne (128 dans les Côtes d'Armor).
- Mention spéciale pour le prix ''Zéro Phyto Durable'' de 36 communes bretonnes (14 dans le département) qui atteignent l'objectif zéro phyto depuis au moins 5 ans consécutifs.

Communes labellisées Zéro Phyto

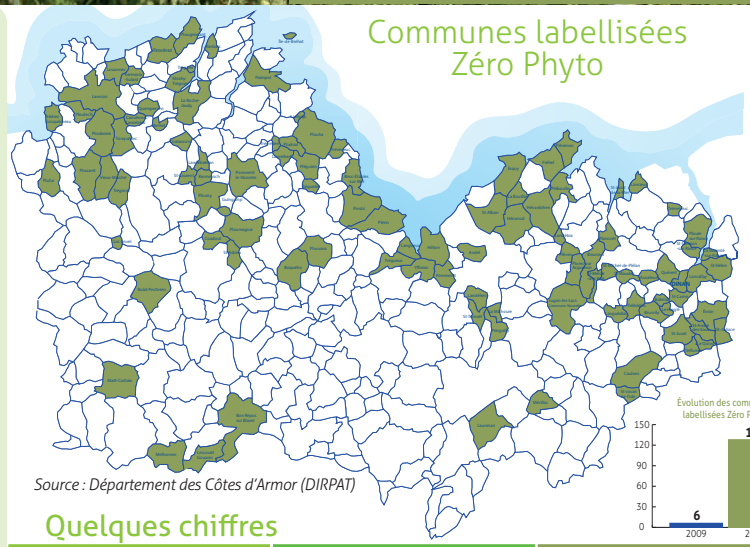

Source : Département des Côtes d'Armor (DIRPAT)

Quelques chiffres

Ventes de phytosanitaires *(France, 2019)* : **70000 tonnes** (collectivités+jardiniers) dont 5000 tonnes pour les 20 millions de jardiniers amateurs

40% des bretons vivent dans une commune garantie Zéro Phyto

Plus de **5 000 communes françaises** et **75% des communes bretonnes** sont engagées dans la réduction/suppression des pesticides

Source : ministère de la transition écologique, Agence française pour la biodiversité, Conseil Régional de Bretagne

Focus territorial

Zoom ce mois-ci sur le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP), lauréat des Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2019, dans la catégorie « protection des ressources et réduction des pollutions ».

Trophée de l'eau : MAXICOUV' une technique innovante de couvertures des sols

Le SMAP, acteur de la protection de la ressource en eau

Le SMAP est chargé de la sécurisation et la production/livraison d'eau potable pour un tiers du département des Côtes d'Armor (soit 220000 habitants), production réalisée à l'usine de la Ville Hatte de Pléven, à partir d'une retenue de 11 Mm^3 située sur le fleuve côtier de l'Arguenon. Sur ce Bassin Versant, les cultures de céréales occupent environ la moitié de la surface agricole.

Pour limiter les pollutions d'origine agricole et garantir la protection de la qualité de l'eau, de nombreuses actions sont conduites par le « groupe de pilotage agricole ». Accompagné par la Chambre d'agriculture, le groupe, composé d'élus du SMAP et d'agriculteurs, a expérimenté la technique de semis de couverts végétaux sous céréales avant moisson.

De quoi s'agit-il ?

Avec le conseiller agronomie de la chambre d'agriculture, les agriculteurs du groupe de pilotage agricole ont élaboré avec les établissements Devrand à Trédias (22), un constructeur local, un semoir baptisé Maxi Couv'.

Pour ne pas occasionner de dégâts, le semoir utilise les passages des roues et sème à la volée, des couverts végétaux qui prennent le relais des cultures en place (ex.phacélie), 2 à 3 jours avant la moisson.

Des résultats au rendez-vous et une technique à faire connaître

L'humidité résiduelle sous la céréale permet la germination du couvert semé qui se développe et reste tout l'hiver.

Les plantes couvrent le sol, limitant ainsi son érosion, l'entraînement de l'azote vers les nappes par lessivage et le ruissellement des phytosanitaires vers les cours d'eau en cas de forte pluie.

L'implantation de ces couverts est bénéfique pour la faune et la biodiversité, le sol conserve ainsi de meilleures propriétés agronomiques.

Les résultats sont intéressants, cette démarche unique permet à chacun d'y trouver son compte.

Un agriculteur de Trémeur rapporte la réalisation de 12,5 ha/heure pour un coût de 9 €/ha soit un double avantage de réduction des coûts du semis et du temps de travail tout en permettant de réduire les pollutions diffuses.

Au total, les surfaces semées sur le BV de l'Arguenon sont de 50 ha en 2017, 100 ha en 2018 et 200 ha en 2019. La technique sera prochainement testée sur maïs et un nouveau prototype sera construit.

La Chambre d'agriculture va promouvoir le procédé lors de formations sur les techniques d'agriculture de conservation des sols. Un enjeu très important pour garder des exploitations de performance environnementale en Bretagne.

L'outil MAXI COUV' a été financé par le SMAP, le Département et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le matériel répond aux aides régionales PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles).

DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR
Direction du Patrimoine
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Tél. 02 96 62 27 10 / 02 96 62 27 52

Ce document est téléchargeable sur ***cotesdarmor.fr*** rubrique Environnement > L'eau

Côtes d'Armor le Département